RETOUR D'EXPERIENCE CLIENT

Vienne Condrieu Agglomération

Operis

Une solution unique de dématérialisation pour 30 communes.

Née le 1er janvier 2018 de la fusion de deux intercommunalités, Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'étend sur 419 km² et compte 92 201 habitants.
Cette agglomération est composée de 30 communes dont la particularité est que 18 se trouvent en Isère et 12 dans le Rhône. Ce territoire est situé en partie dans le Parc naturel régional du Pilat, à 30 km au Sud de Lyon. Se développant le long de la boucle du fleuve, espace de loisirs et de culture, implanté sur les vestiges d'une prestigieuse capitale gallo-romaine, le territoire est très attractif.

En 2022, ce sont **70 %** des demandes de **permis de construire** qui ont été effectuées **via le GNAU** de Vienne Condrieu Agglomération et **60%** pour les DIA !

Une instruction centralisée

Depuis 2003, l'instruction des dossiers d'urbanisme est assurée par l'équipe ADS de l'Agglo d'abord sur 16 communes puis pour le compte des 30 communes du territoire. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais d'une prestation de service effectuée pour le compte des communes membres de l'agglomération et définie dans le cadre d'une convention signée entre les parties. Le service ADS de l'Agglo adresse aux communes des propositions d'arrêté mais ce sont les maires qui gardent la compétence en urbanisme ainsi que leur pouvoir.

Une équipe ADS impliquée et conseillée par la DSI

Ce sont actuellement 9 personnes qui composent le service instruction des autorisations d'urbanisme au sein de Vienne Condrieu Agglomération. Intégré à la Direction de l'Aménagement Urbain, c'est accompagné de la DSI de l'Agglo que le service a décidé, en 2019, d'opter pour une nouvelle solution d'instruction. Le choix du logiciel Oxalis, dédié à l'instruction et édité par Operis, un des leaders dans le domaine de l'édition de logiciels en urbanisme, couplé au déploiement du Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) et offrait une solution pour la gestion des DIA, répondait parfaitement aux nouveaux enjeux de dématérialisation auxquels l'Agglo allait prochainement devoir faire face. La décision de confier l'hébergement des solutions à Operis a, quant à elle, été portée par la DSI car elle permettait de garantir une continuité de service et une parfaite gestion des montées de versions des logiciels.

La loi Elan en ligne de mire

Avec l'entrée en vigueur de la loi Elan au 1er janvier 2022, l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme allait s'imposer aux communes de plus de 3500 habitants. Grâce au déploiement du GNAU, l'Agglo a permis à l'ensemble des usagers de son territoire, quelle que soit la taille de sa commune de rattachement, de déposer des demandes par voie électronique. De son côté, le service ADS de Vienne Condrieu Agglomération a pu instruire les demandes reçues sous format numérique dès le 1er janvier 2022, conséquence directe de l'ouverture du GNAU aux pétitionnaires à cette même date. La consultation, par voie dématérialisée, de la majorité des services publics tels que ENEDIS, SUEZ, DDT (via le service PLAT'AU) et des services internes de l'Agglo et le Parc du Pilat (via le module AVIS d'Operis) est effective quant à elle depuis septembre 2022.

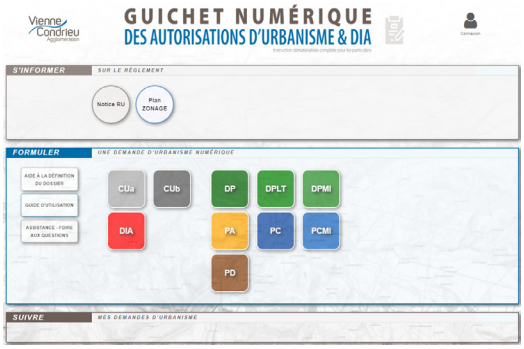

GNAU de Vienne Condrieu Agglomération

Un accompagnement parfaitement maîtrisé

Après l'identification des parties prenantes du projet de dématérialisation des demandes d'urbanisme sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, tant externes qu'internes, le service ads, épaulé du service communication de l'Agglo et du service formation d'Operis, a lancé plusieurs actions de formation et d'information. Affiches, tutoriels, vidéos de présentation diffusées sur le site Internet de l'Agglo, réunions de formation, échanges réguliers en distanciel tels que «les cafés de la démat'» ont été proposés à la fois aux professionnels (notaires, géomètres, architectes), aux secrétaires de mairies, aux responsables de l'instruction de l'Agglo !

Le bilan ? Gain de temps pour l'ensemble des acteurs !

Ce qui ressort immédiatement lors du bilan du projet est le gain de temps constaté et la plus grande réactivité bénéficiant à l'ensemble des parties prenantes. Les usagers, informés plus rapidement d'une pièce manquante sur leur dossier, se montrent souvent très réactifs, facilitant le travail des instructeurs au quotidien. Les professionnels, comme les particuliers, semblent également apprécier la simplicité de l'interface du GNAU, rendant sa prise en main facile et rapide. Il est également à noter la grande implication du service instructeur et l'accompagnement sans faille des équipes d'Operis, en particulier du service commercial, qui a permis au projet de continuer à avancer dans des moments compliqués résultant de l'application de la loi Elan et de la mise en oeuvre de la dématérialisation des demandes d'urbanisme à l'échelle nationale. Les projets futurs ? Le déploiement de nouveaux modules développés par Operis permettra au service urbanisme d'accroître encore davantage la qualité de service rendu aux usagers, le leitmotiv de l'équipe ADS et de l'ensemble de la direction de l'aménagement urbain de Vienne Condrieu Agglomération !

« L'année 2022, avec l'application de la loi Elan, a été comme une traversée en mer pour le service : difficile, agitée, avec des périodes de solitude mais personne n'a quitté le navire en particulier grâce à l'accompagnement sans faille d'un représentant du service commercial d'Operis.
Pendant tout le projet, l'équipe ADS est restée soudée et désormais son travail quotidien est facilité grâce aux solutions d'Operis ! »

L'équipe ADS de Vienne Condrieu Agglomération

Operis
130, Avenue Claude Antoine Peccot 44700 ORVAULT
01 69 10 00 00 - contact@operis.fr - www.operis.fr